



R É S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR
THE WESTERN PACIFIC

COMITÉ RÉGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC61.R7
14 octobre 2010

MALADIES À PRÉVENTION VACCINALE : ÉLIMINATION DE LA ROUGEOLE,
LUTTE CONTRE L'HÉPATITE B ET ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE

Le Comité régional,

Notant la résolution WPR/RC56.R8 qui demande que, d'ici 2012, la rougeole soit éliminée et que la séroprévalence de l'antigène de surface de l'hépatite B (AgHBs) chez l'enfant de moins de cinq ans soit réduite dans un premier temps à moins de 2 %, l'objectif régional final étant de parvenir à un taux inférieur à 1 % ;

Conscient du risque persistant d'importation du poliovirus sauvage qui pourrait faire perdre au Pacifique occidental son statut de Région exempte de poliomyélite ;

Notant la résolution WPR/RC54.R3 qui appelle à utiliser les stratégies d'élimination de la rougeole et de lutte contre l'hépatite B pour renforcer le Programme élargi de vaccination et d'autres programmes de santé publique, par exemple la prévention du syndrome de rubéole congénitale ;

Conscient de l'impact positif des stratégies d'éradication de la poliomyélite, d'élimination de la rougeole et de lutte contre l'hépatite B dans la Région du Pacifique occidental sur la santé de l'enfant, les systèmes de vaccination et la santé publique en général ;

.../

Reconnaissant que de nombreux pays et territoires ont nettement progressé vers la réalisation des objectifs de 2012 concernant l'élimination de la rougeole et la réduction de la séroprévalence de l'AgHBs à moins de 2 %, mais que beaucoup d'autres connaissent d'importants problèmes financiers et opérationnels pour atteindre ces objectifs,

1. RÉAFFIRME l'objectif d'élimination de la rougeole pour 2012 et les objectifs intermédiaire et final de la lutte contre l'hépatite B, et du maintien du statut de Région exempte de poliomyélite ;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

1) à allouer les ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre et maintenir les objectifs d'élimination de la rougeole et de lutte contre l'hépatite B, et pour conserver le statut de Région exempte de poliomyélite ;

2) à élaborer et à mettre en œuvre des plans de travail pour garantir une large couverture vaccinale contre la rougeole, l'hépatite B et la poliomyélite, ainsi qu'une surveillance épidémiologique et biologique sensible et réactive pour parvenir à éliminer la rougeole et à préserver le statut de Région exempte de poliomyélite ;

3) à communiquer régulièrement et rapidement au Bureau régional du Pacifique occidental les données de surveillance de la rougeole et de la poliomyélite et, le cas échéant, de la rubéole ;

4) à mettre en place un processus de vérification national indépendant pour l'élimination de la rougeole suite à l'établissement par le Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental de mécanismes de vérification régionaux standardisés ;

.../

- 5) à accélérer la lutte contre la rubéole et la prévention du syndrome de rubéole congénitale ;
 - 6) à mettre résolument en place toutes les activités nécessaires au maintien du statut de Région exempte de poliomyélite ;
3. PRIE le Directeur régional :
- 1) de mettre en place des mécanismes de vérification régionaux pour l'élimination de la rougeole ;
 - 2) de renforcer la coopération technique avec les États Membres pour atteindre les objectifs régionaux en matière de vaccination ;
 - 3) de rechercher des ressources supplémentaires pour atteindre les objectifs régionaux au moyen de réunions fréquentes d'un comité de coordination interinstitutions et d'autres mécanismes ;
 - 4) de rendre compte régulièrement des progrès accomplis au Comité régional.